

Contrat d'engagement Jeune en Rupture +

Objectif(s)

Accompagner les jeunes en rupture vers l'insertion dans l'emploi durable en prenant en compte leurs difficultés spécifiques

Durée

1 an

Peut être prolongée jusqu'à 18 mois maximum au total.

Public concerné

Personnes ayant entre 16 et 25 ans révolus, jusqu'à 29 révolus pour les personnes en situation de RQTH.

Les jeunes en situation de rupture expliquée par différents facteurs :

- ✓ L'isolement et la distance aux Institutions quelles qu'elles soient (SPE, école, structures sociales,...)
- ✓ Un cumul de difficultés : précarité financière ; précarité dans le logement ; santé fragilisée, situation de handicap parfois sans qu'aucune démarche de reconnaissance officielle n'ait été engagée ; addictions plus ou moins récentes ; problématique d'illettrisme et d'illectronisme ; absence de diplôme ; peine à se projeter ; absence de réseaux de sociabilité et professionnels et de connaissances des codes professionnels (que l'environnement immédiat ne peut transmettre, la famille ou les proches vivant souvent dans la même situation d'exclusion) ; freins cognitifs et pratiques à la mobilité ; charge précoce de famille etc.
- ✓ Le volet « jeunes en rupture » du contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes sans revenu et éloignés du service public de l'emploi

Conditions d'accès

Cet accompagnement est particulièrement indiqué s'agissant des jeunes les plus en difficulté parmi le public jeune éligible au CEJ, suivi par les missions locales.

Pré-requis

Aucun pré requis demandé.

Modalité et délais d'accès

Jeunes en rupture, invisible par la mission locale depuis plus de 5 mois

Mise en place par les opérateurs du groupement d'une action « Aller vers »

Financement : Le coût de la prestation est pris en charge par la DREETS. Aucun reste à votre charge.

Statut : Contractuel – rémunération : la durée du CEJ **ne peut excéder 1 an**. A titre exceptionnel et au regard des besoins du jeune, la durée du contrat peut être **prolongée jusqu'à 18 mois maximum** au total.

Modalités pédagogiques

Organisation

Le public concerné doit être prêt à s'engager dans un parcours d'accompagnement intensif.

L'accompagnement proposé, adapté à votre situation et défini avec vous, se caractérise en effet par une mise en activité systématique, soutenue et régulière du premier au dernier jour du contrat, d'au moins quinze à vingt heures par semaine avec pour objectif de vous insérer dans l'emploi durable le plus rapidement possible.

Méthode

L'action d'accompagnement s'organise autour de plusieurs ateliers thématiques. Leur développement dans la durée de l'accompagnement n'est pas linéaire. Le positionnement est individualisé dans le cadre d'un plan d'action.

Les ateliers proposés s'organisent autour :

Des séances collectives pour favoriser :

- l'entraide,
- le développement de l'autonomie,
- la prise d'initiative,
- le croisement des informations et leur agrégation.

Des entretiens individualisés pour :

- aider à activer des motivations individuelles,
- aider à la prise de conscience des points forts du jeune et inscrire l'accompagnement dans une stratégie de réussite,
- une meilleure connaissance de soi et l'amener vers une plus grande confiance en soi.

3 axes d'intervention **Projet accompagnement**

VOLET ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

ASFEL : ATELIER ESPACE ECOUTE JEUNES :

Objectifs :

- Offrir un espace confidentiel de parole, gratuit et bienveillant pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs questions, leur mal-être, d'en comprendre le sens et de formuler des demandes.
- Prévenir les situations à risques.
- Participer au bien-être des adolescents et jeunes adultes et concourir ainsi à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle.
- Proposer des réponses adaptées à la diversité des situations rencontrées et dénouer des situations de crise.
- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.
- Faciliter l'orientation vers l'accès au droit commun dans un dispositif de prise en charge
- spécialisée de soins ou d'une autre démarche.
- Construire et animer un réseau partenarial (professionnels et acteurs) efficace et de proximité, garant de l'atteinte de ces objectifs.

Contenu et modalité de prise en charge de la prestation

Mise en place d'un accueil confidentiel et gratuit avec :

- La permanence d'un(e) psychologue pour des entretiens (avec ou/et sans rdv)

- La permanence d'un(e) assistant(e) social(e) pour un accompagnement centre sur l'accès aux droits (logement, aides sociales, etc).
 - La permanence d'un(e) conseiller(e) en insertion centre sur l'orientation et la recherche d'emploi ou de formation,
 - La mise en place d'actions de prévention et de dépistage : "consultation jeunes consommateurs" (addictions) et "santé sexuelle" avec un(e) infirmier(e) et un(e) psychologue en partenariats possibles avec le CAARUD et le CeGidd,
- La présence d'un référent CEJ JR qui permettra de coordonner les actions menées en accord avec le jeune et d'être son interlocuteur privilégié afin de se repérer dans les différentes prises en charges possibles. Un système de communication commun et cohérent avec celui de la Mission Locale devra être instauré afin de permettre le recueil et la transmission des informations relatives aux personnes repérées et accompagnées sur le territoire pendant la durée du projet.

ATELIER PROJET COLLECTIF :

Objectif :

- Mettre en œuvre une démarche collaborative permettant le travail d'équipe,
- Aider à l'émergence des savoir-être dans leur dimension individuelle et collective,
- Se décentrer de ses problématiques et les re-visiter,
- Restaurer une image positive de soi et reprendre confiance en soi,
- Provoquer, par la mise en mouvement du projet collectif, une mise en mouvement individuelle,
- Développer une communication orale facilitant les échanges et les interactions dans le groupe pour une éloquence positive dans ses arguments.

Contenu :

Liberté est donnée aux jeunes de définir la nature de l'événement. Cette latitude est primordiale dans la mesure où elle revêt un intérêt pédagogique :

- Recherche d'informations,
- Ecoute de l'autre,
- Prise de parole,
- Argumentation,
- Négociation prise de décisions collectives...

GRETA : Découverte Des Métiers :

Accompagnement individualisé ou en petit collectif 2 à 3 personnes par des immersions sur les plateaux techniques du GRETA

Objectif : Permettre au jeune de découvrir et de valider un projet professionnel.

CFPPA : RECONNEXION

Objectif :

Permettre à l'usager de se projeter vers un nouvel avenir personnel et professionnel

Contenu :

Equi médiation :

Se présenter et établir un contact avec un cheval en adaptant sa communication,

- Donner des consignes claires et précises.

Mieux s'alimenter pour prendre soin de soi :

- Connaître la composition des produits, l'hygiène et l'impact sur la santé,
- Création de menu,
- Acheter ses aliments,
- Cuisiner et partager un repas.

Ce que la nature peut m'apporter :

- Mettre les sens en éveil,
- Connaître l'environnement dans lequel on vit,
- Apprendre à observer et à analyser,
- Mobiliser sa concentration.

Méthode : Approche pédagogique participative, Expérimentation, Mise en pratique.

Projet logement

Accueil, Information, Orientation, Accompagnement

- Ateliers collectifs sur différents thèmes :
- recherche de logement,
- droits et devoirs du locataire,
- gestion et entretien de son logement,
- gestion de son budget,
- aides mobilisables en matière de logement (APL, FSL, Locapass...)

Entretiens individuels personnalisés (évaluation des projets, diagnostic de la demande) ;

Accompagnement individuel à la gestion du logement (recherche d'un logement, gestion du budget, information sur les droits et devoirs du locataire, soutien dans les démarches administratives...)

Médiation et gestion locative

- prospection et captation de l'offre dans le parc privé et public social répondant aux problématiques des jeunes CEJ inscrit dans le Projet ;
- animation d'un réseau de bailleurs, rassuré par l'accompagnement réalisé par Varlin Pont Neuf, et en capacité à offrir des logements à prix réduits notamment par l'émergence d'une offre de chambres chez l'habitant ;
- mise en place d'une offre de logement permettant de développer des relations
- intergénérationnelles notamment dans le cadre d'accueil par des locataires de logements sociaux dont la structure familiale a évolué (départ des enfants, veuvage...) et qui disposent désormais d'espaces pour accueillir à moindre coût des jeunes ;
- actions d'intermédiation, information, gestion des conflits. L'action devant faciliter l'accès des jeunes au logement indépendant et les relations bailleurs/Locataires

Projet mobilité

Un Bilan approfondi de mobilité

Réalisé en présentiel ou distanciel, ce bilan doit permettre d'explorer 4 enjeux : le « savoir bouger »,

le « pouvoir bouger », les « projets et représentations de mobilité » et enfin le « projet professionnel ou d'insertion ».

Entretiens individuels personnalisés

- information sur l'offre de mobilité : sur les transports publics, les vélos de

VELIM, les transports/ initiation aux outils de navigation numérique : découverte des applications type google maps, mappy, pour développer l'autonomie sur la construction de trajets ;

- accès aux cartes de transports : pour aider à déposer, selon les profils des jeunes, les dossiers de demandes pour les cartes de transports comme la carte TCL
- entraînement au code de la route en mettant à disposition l'accès à des logiciels du type Prépacode ENPC et un livre code de la route en support
- recherche de soutien financier : pour financer une aide au permis, une réparation de véhicule, une location sociale, un achat...
- inscription en auto-école : pour accompagner, selon les profils des jeunes, l'inscription à l'autoécole la plus adaptée (classique ou sociale) ;
- location et réparation sociale de véhicule : pour informer selon les profils des bénéficiaires
- possibilités d'accès au garage solidaire MOBILIM 87 qui développe une offre de service de location et réparation sociale de véhicules

Des ateliers thématiques (« Se déplacer », « Se repérer », « Mobile dans ma Ville », « Bouger : un budget et des aides possibles », etc)

Suivi -Evaluation

Livrable de suivi avec bilan et questionnaire de satisfaction

Le Préfet de région présidera un **comité de pilotage régional** qui réunira l'ensemble des partenaires identifiés sur le territoire.

Les préfets de département organiseront des **comités de suivi** qui réuniront régulièrement les différents partenaires impliqués au niveau départemental dans le CEJ.

ASFEL devra pouvoir restituer, par le biais de son système d'information ou de tout autre moyen, les données relatives aux personnes repérées et accompagnées sur le territoire pendant la durée du projet. Ces informations devront être transmises à la mission locale qui sera signataire du CEJ lors de l'entrée du jeune dans ce dispositif, ce qui permettra de comptabiliser le jeune dans le système d'information des missions locales.

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduites.

Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité.

Adaptation du parcours aux particularités des bénéficiaires en situation de handicap, en aménageant les points suivants :

- Les modalités pratiques d'accueil, d'intégration : visite personnalisée des locaux et recommandations spécifiques du formateur référent...
- Le rythme de la prestation : volume horaire du/des temps de PMSMP adaptés, fréquences et durée des rendez-vous selon les difficultés personnelles, le traitement médical, la fatigabilité, etc.

Le recours à des intervenants et/ou dispositifs extérieurs et complémentaires comme les PAS de l'AGEFIPH, sur demande du prescripteur.

Accessibilité

Lieux d'intervention

ASFEL : 39 avenue de la révolution – 87000 Limoges
VARLIN PONT NEUF
MISSION LOCALE
CFPPA
ARSL
GRETТА
ALSEA

Contact
